

Séance du 24 septembre 2026

Date de la convocation : 18/09/2026

Date d'affichage convocation : 18/09/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2026-09-152

Décision modificative n° 1/2026 du budget eau potable

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 030-243000650-20260924-2026_09_152-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine - Mme VANDERBISTE Carine.

Absents ayant donné pouvoir : Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal pour M. FÉLINE Thierry - M. BONATO Cédric pour Mme MARCHAND Cristel - Mme COMBE Florence pour M. MORRA André - M. DUMONT Christophe pour M. MANCEL Thierry - M. PÉLISSIER Laurent pour Mme PIMIENTO Corinne.

Secrétaire de séance : Mme LASHERMES Sandy.

Mme Sandy LASHERMES, Vice-Présidente, expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu la délibération n° 2026-02-16 du 5 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026,
- Vu la délibération n° 2026-06-120 du 4 juin 2026 portant adoption du budget supplémentaire 2026,
- Vu la décision attributive de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse attribuant à la Communauté de communes Terre de Camargue une subvention d'un montant prévisionnel de 224 880 € au titre de l'opération « Grau du Roi – réfection du réseau AEP Avenue du Palais de la Mer »,
- Considérant qu'il convient, compte tenu de l'attribution de cette subvention, d'ajuster le montant des recettes d'emprunt inscrites au budget,
- Considérant que les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours s'avèrent insuffisants pour faire face à certaines dépenses intervenues en cours d'année,
- Considérant la souscription d'un emprunt en juin 2026 par la collectivité et la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires afin d'assurer le règlement des frais et services bancaires associés ainsi que le paiement des intérêts d'emprunt dus au titre de cet exercice,
- Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits affectés à la rémunération du personnel, imputée à l'article 6215, afin de prendre en compte l'évolution des charges de personnel constatée au cours de l'exercice,
- Considérant la nécessité de procéder à diverses opérations d'ordre budgétaire relatives à la reprise de subventions d'investissement, conformément aux règles comptables et budgétaires applicables.

Il convient d'adopter la décision modificative n° 1/2026 qui s'équilibre comme suit :

- En dépenses et en recettes d'exploitation à la somme de 49 800,00 €,
- En dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 96 400,00 €.

Le détail des modifications apportées au budget 2026 est présenté ci-dessous :

DEPENSES D'EXPLOITATION			
Niveau de vote	Compte	Libellé	DM 1/2026
Chapitre 011	627	Services bancaires et assimilés	1 800,00
Chapitre 012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	14 000,00
Chapitre 66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 000,00
TOTAL			49 800,00
RECETTES D'EXPLOITATION			
Niveau de vote	Compte	Libellé	DM 1/2026
Chapitre 042	747	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	49 800,00
TOTAL			49 800,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Niveau de vote	Compte	Libellé	DM 1/2026
Chapitre 040	13913	Départements	49 800,00
Chapitre 16	1641	Emprunts en euro	46 600,00
TOTAL			96 400,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Niveau de vote	Compte	Libellé	DM 1/2026
Chapitre 13	13111	Subv invest Agence de l'eau	224 880,00
Chapitre 16	1641	Emprunts en euro	-128 480,00
TOTAL			96 400,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n° 1/2026 du budget eau potable dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

La Secrétaire de séance,
LASHERMES Sandy



Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.